

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 06 Mars 2015 à 20h30

Le Conseil Municipal de Saint-Augustin, dûment convoqué le 02 mars 2015 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 06 mars 2015 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Sébastien HOUDAYER.

Présents: Mmes et MM Sébastien Houdayer, Martine Robiche, David Hoguet, Séverine Zéléchowski, Alain Lefebvre, Patrick Gelsumini, Nadine Salmon, Gérald Boulanger, Nadège Monin, Noëlle Guilmain, Jean-Luc Messant, Christelle Pintet, Jean-Piere Santin, Bastien Gibaut, Gerhart Dehan .

Absents excusés Nelly De Vienne pouvoir à Christèle Pintet
Geneviève Chaminade pouvoir à Gerhart Dehan
Denis Durand pouvoir à Sébastien Houdayer

Absent : Céline Acker-Fournet

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30

Le Procès verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité avec une remarque de Mr Gibaut sur la non transmission de la convention du cabinet GREUZAT

Secrétaire de séance : Martine Robiche

Ordre du jour :

Demande de subvention :

La commune de Saint Augustin, vu la circulaire préfectorale Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),

La commune est éligible pour l'année 2015 à cette dotation.

Dans ce cadre, la commune propose de déposer plusieurs dossiers dans l'ordre de priorité suivant: 5 demandes de subvention

1. Acquisition du café « La Pomme d'Or » :

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,
Par 15 voix POUR et 3 voix CONTRE (Généviève Chaminade, Bastien Gibaut, Gerhart Dehan)

APPROUVE le projet d'investissement pour un montant de 150 000 euros TTC,
SOLLICITE l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2015 pour un montant de 60 000€
ARRÊTE les modalités de financement dont le détail ci-après :

Coût achat	150 000 euros
Subvention Etat DETR 2015 de 5 à 40%	60 000 euros
Reste à la charge de la commune	90 000 euros

Financement :

Fonds propres	90 000 euros
---------------	--------------

2. Implantation de borne incendie:

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

APPROUVE le projet d'investissement pour un montant de 6 480 euros HT soit 7 776 euros TTC

SOLLICITE l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2015 pour un montant de 2 592 euros

ARRÊTE les modalités de financement dont le détail ci-après :

Coût achat	7 776 euros
Subvention Etat DETR 2015 à 40%	2 592 euros
Reste à la charge de la commune	5 184 euros

Financement :

Fonds propres	5 184 euros
---------------	-------------

3. Extension du système de vidéo protection

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,
Par 17 voix POUR et 1 voix CONTRE (Bastien Gibaut)

APPROUVE le projet d'investissement pour un montant de 37 443,20 euros HT soit 44 931,84 euros TTC

SOLLICITE l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2015 pour un montant de 29 954,56 euros

ARRÊTE les modalités de financement dont le détail ci-après :

Coût achat	44 931,84 euros
Subvention Etat DETR 2015 à 80%	29 954,56 euros
Reste à la charge de la commune	14 977,28 euros

Financement :

Fonds propres	14 977,28 euros
---------------	-----------------

4. Aménagement commerces et logements :

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

Par 15 voix POUR et 3 voix CONTRE (Généviève Chaminade, Bastien Gibaut, Gerhart Dehan)

APPROUVE le projet d'investissement pour un montant de 470 000 euros HT soit 564 000 euros TTC

SOLLICITE l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2015 pour un montant de 188 000 euros

ARRÊTE les modalités de financement dont le détail ci-après :

Coût achat	564 000 euros
Subvention Etat DETR 2015 de 5 à 40%	188 000 euros
Reste à la charge de la commune	376 000 euros TTC

Financement :

Emprunt	376 000 euros
---------	---------------

5. Mur du cimetière :

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

APPROUVE le projet d'investissement pour un montant de 14 478,07 euros HT soit 17 373,68 euros TTC

SOLLICITE l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2015 pour un montant de 5 067,32 euros

ARRÊTE les modalités de financement dont le détail ci-après :

Coût achat	17 373,68 euros
Subvention Etat DETR 2015 à 35% du HT	5 067,32 euros
Reste à la charge de la commune	12 306,36 euros

Financement :

Fonds propres	12 306,36 euros TTC
---------------	---------------------

6. Parc Naturel Régional (PNR) :

La Région Ile-de-France a engagé par délibération du 28 septembre 2012 la création du parc naturel régional (PNR) de la Brie des deux Morins sur la base d'un périmètre composé de 122 communes.

Suite aux élections municipales de mars 2014 et dans la perspective d'un passage devant le Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) et de la Fédération des PNR de France (FPNRF) prévu au cours de l'été 2015, il convient de délibérer pour désigner un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au Syndicat mixte d'étude et de Préfiguration (SMEP).

Le Maire,
Après un appel de candidature pour représentant titulaire,
Est candidate : Mme Zelechowski Séverine

Pour représentant suppléant,
Sont candidats : Mr Houdayer Sébastien et Mr Gibaut Bastien

Il est procédé au déroulement du vote.
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Représentant titulaire :

- nombre de voix : 18 Mme Zelechowski Séverine a obtenu : 18 voix
Ayant obtenu la majorité absolue est proclamée
Membre titulaire Mme Zelechowski Séverine

Représentant suppléant :

- nombre de voix : 18
Mr Houdayer Sébastien a obtenu 15 voix et Mr Gibaut Bastien 3 voix
Ayant obtenu la majorité absolue est proclamé
Membre suppléant Mr Houdayer Sébastien

7. ALPHA TP: Assainissement eaux pluviales : compétence communale

Pour rappel, la commune de Saint Augustin a passé un marché en 2010 auprès de la société ALPHA TP (réseaux d'eau pluviale de voirie) pour lequel nous avons déjà réglé neuf situations.

Au cours des travaux, le SIACFP est devenu le Syndicat Mixte d'Assainissement de Pommeuse et ses environs(SMAPE). Celui-ci gère l'assainissement des eaux usées.

En 2013, la commune reçoit un décompte général définitif, suite à la fin des travaux et procède à sa mise en paiement.

Or, la Trésorerie de Coulommiers a refusé le paiement de la facture finale invoquant le fait que notre commune n'était pas compétente pour la régler et que la répartition des compétences entre la commune et le SMAPE aurait dû être plus claire.

Afin de pouvoir honorer cette dernière facture, la Trésorerie demande à la commune de délibérer afin de confirmer que la compétence eau pluviale est bien restée communale.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

CONFIRME que la compétence d'eaux pluviales-voiries relève de la commune.

8. Adhésion de la commune aux assurances chômage :

Le Maire,

Vu la loi n° 2008-126 du 13 février 2008 relative à la réforme du service public de l'Etat,
Considérant que l'UNEDIC est l'organisme en charge de la gestion du régime d'assurance chômage ayant pour mission, notamment de prescrire les règles relatives à l'indemnisation chômage élaborées par les partenaires sociaux.

Considérant qu'elle confie à l'URSSAF la mission de conclure les contrats d'adhésion au régime d'assurance chômage des employeurs publics et à pôle emploi la mission de versement de l'allocation d'assurance aux demandeurs d'emploi inscrits, dans les conditions définies par la réglementation d'assurance chômage.

Considérant que la commune de Saint Augustin embauche des agents non titulaires,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

ACCEPTÉ l'adhésion révocable chômage auprès de l'URSSAF
AUTORISE le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Questions diverses :

- Mr Hoguet fait lecture du courrier de Mr Tieulent demande s'il serait possible de nettoyer le lavoir du Moncet avant le 11 mars pour l'ouverture de la pêche.
- Mr Lefebvre donne des informations sur le parc de Jeux des enfants. Si tout va bien, mardi ils mettent en place les barrières. Ouverture prévue mi mars.
- Purge de voirie, les rues déjà faites sont : rue du Saussoy, rue d'Esse et rue des Coteaux
- Concernant la route d'Epieds, il va être récupéré entre 2 et 3 tonnes de grave pour reboucher les trous.
- Demande de ré ouverture de la sente rue du Pré Fleuri et rue du Ruisseau.
- Mr Hoguet propose de faire une commission pour que l'on puisse nommer les chemins et les remettre en état.

La commission devrait avoir lieu fin avril et il propose de mettre des plaques pour les nommer.

- Mr Hoguet informe que la connexion internet de la Mairie est limitée. Une étude va être faite avec orange pour doter la Mairie d'une connexion individualisée.
- Mme Monin demande s'il serait possible de voir le préau de l'école primaire qui est infesté d'excréments de pigeon.

M le Maire va voir ce que l'on peut faire.

- Elections Régionales : 6 et 13 décembre 2015. Dates à confirmer.

La séance est levée à 21h55